



Session ordinaire du 2 octobre 2018
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of October 2nd, 2018
QUESTION PERIOD

Début : 19 h 10

Q :

- Quel est le prix associé au projet d'achat des terrains d'Hydro-Québec? Est-ce qu'une consultation publique aura lieu?

R :

- On attend l'information d'Hydro-Québec; on ne connaît pas les coûts associés à ce point-ci. L'information sera partagée avec les résident(e)s.

Q :

- En période de restrictions financières, pourquoi était-il nécessaire d'embaucher des avocats coûteux pour représenter la municipalité alors que WSP a déclaré publiquement que vos commentaires sur les deux rapports préliminaires n'étaient pas importants?

R :

- Nous devons vérifier auprès de la Direction générale.

Q :

- À l'item 9. d), il est attendu qu'aucune autorisation environnementale n'est nécessaire pour la construction d'un segment du sentier. Avez-vous contacté le MDDELCC? À qui vous avez parlé et quand?

R :

- Oui, le personnel a contacté le ministère et il a été confirmé qu'une autorisation n'était pas nécessaire.

Q :

- Au sujet du dossier de la plage Tenaga, est-ce que le bout de terrain concédé débouche à la rivière?
- Lac Beamish : est-ce que seulement les propriétaires riverains pourront mettre à l'eau des bateaux?

R :

- Oui, le conseil a conclu une entente à l'amiable parce que c'était une solution gagnante-gagnante pour les deux parties. Cette entente nous permettait d'assurer l'accès à tous au sentier communautaire.
- Pour l'instant, pas d'accès aux bateaux à moteur afin de protéger les bandes riveraines.

Fin : 19 h 30